

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

**SEANCE DU 25 AVRIL 2025**

*Le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq*

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025*

*Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle*

*Pouvoir(s) : NEBOUT Franck à DÉNOUE Joël, MOUSNIER Marlène à Jean-Michel CHABOT, BOULLAULT Angèle à VERGNION Philippe et BOIBELET AVRIL Elsa à COUSSEAU Stéphanie*

*Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita*

*Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17*

*Secrétaire de séance : BEULZ Loïc*

**N° 2025-04-11**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COTEAUX FLEURIS POUR  
MEMOIRE DE NOS VILLAGES**

**Madame Isabelle CATINOT et Monsieur Jean-Pierre BARBOT, chroniqueurs de « Mémoire de nos Villages », quittent la salle pour ce point de l'ordre du jour.**

*Rapporteur : Guy DECELLE, Maire*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2024-02-06, en date du 22 mars 2024, elle l'a autorisé à signer une convention avec l'association « Coteaux Fleuris » avec un engagement de la commune à verser à l'association la somme de 500 € pour 2024.

Cette convention, pour le projet « Mémoires de nos Villages », consistait à encadrer et former un groupe de photographes amateurs qui pourront ainsi mettre en valeur, les lieux, personnages, ... du territoire.

Il est proposé à la commune de renouveler cette convention pour l'année 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant l'intérêt pour la commune et les générations futures de mettre en valeur les lieux et patrimoine de son territoire,

Décide, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

1. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de renouvellement de la convention pour 2025 avec l'association « Les Coteaux Fleuris » ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.
2. **D'inscrire** au budget 2025 les crédits nécessaires.

Vote :            Pour : 14        Contre : 1 (Christine MEIGNEIN)        Abstentions : 0

**Madame Isabelle CATINOT et Monsieur Jean-Pierre BARBOT sont invités à réintégrer la séance.**

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 29 avril 2025,*

*Le secrétaire de séance,  
Loïc BEULZ*

*Le Maire,  
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :  
par publication ou notification du ... 23 MAI 2025  
et transmission en Préfecture du ... 23 MAI 2025*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)